

SÉANCE SPÉCIALE DU 5 octobre 2021

À une séance SPÉCIALE du Conseil, convoquée à 19 h 30 le 5 octobre 2021, tenue à huis clos et enregistrée tel que l'exige le décret 735-2021 du 26 mai 2021 du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
District No 2 - Madame Anabel Vachon
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 20 h 40 avec un mot de bienvenue.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauches
 - 3.1 Journalier d'entretien général - Ély Vachon
 - 3.2 Journalier d'entretien général - Luc Brunelle
 - 3.3 Directrice des loisirs et de la culture - Anne-Rose Roy
 - 3.4 Coordonnateur des projets municipaux - Marc-André Cloutier
4. Acceptation des états financiers 2020
5. Acceptation soumission - Toiture garage municipal
6. Caméra inspection de conduites
7. Demande d'aide financière - La Bouquinerie - Chute à livres
8. Dossier Groleau (Arena)
9. Demande du Comité du 150^e

- 10. Prochaine séance
- 11. Levée de la séance

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

21-10-7975

ADOPTÉ

3. Embauches

3.1 Journalier d'entretien général - Ély Vachon

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement d'embaucher monsieur Ély Vachon à titre de journalier d'entretien général, à temps partiel, 1 fin de semaine sur 2, en alternance jour/soir. Monsieur Vachon entrera en fonction dès le 6 octobre 2021.

21-10-7976

ADOPTÉ

3.2 Journalier d'entretien général - Luc Brunelle

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu unanimement d'embaucher monsieur Luc Brunelle à titre de journalier d'entretien général, à temps partiel, 1 fin de semaine sur 2, en alternance jour/soir. Monsieur Brunelle entrera en fonction dès le 6 octobre 2021.

21-10-7977

ADOPTÉ

3.3 Directrice des loisirs et de la culture - Anne-Rose Roy

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu unanimement d'embaucher madame Anne-Rose Roy à titre de directrice des loisirs et de la culture, conditionnellement à la réception de références concluantes. Les conditions d'embauche seront établies dans le contrat à signer avec madame Roy.

21-10-7978

ADOPTÉ

3.4 Coordonnateur des projets municipaux - Marc-André Cloutier

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement d'embaucher monsieur Marc-André Cloutier à titre de coordonnateur des projets municipaux. Les conditions d'embauche seront établies dans le contrat à signer avec monsieur Cloutier.

21-10-7979

ADOPTÉ

4. Acceptation des états financiers 2020

La directrice générale fait le dépôt des états financiers vérifiés

2020. Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu d'accepter le rapport financier du vérificateur externe pour l'année 2020 tel que présenté en tenant compte de l'intégration de la consolidation à venir et des revenus de subvention en lien avec certains investissements.

21-10-7980

ADOPTÉ

5. Acceptation soumission - Toiture garage municipal

Attendu que cette dépense fera partie de l'aide financière octroyée dans le cadre du programme PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

Attendu la soumission reçue de Finitions Lyno Boivin;

Attendu que les 2 autres soumissionnaires invités n'ont pas fait parvenir de soumission ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu d'accepter la soumission de Finitions Lyno Boivin au montant de 12 654 \$ plus taxes pour la réfection de la toiture du garage municipal conditionnellement à ce que l'entrepreneur fournisse une garantie écrite de son travail.

21-10-7981

ADOPTÉ

6. Caméra inspection de conduites

Attendu que cette caméra était incluse dans le programme de subvention NOS ACTIFS;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'une caméra numérique modèle P542 Flexiprobe au coût de 11 295 \$ plus taxes, livraison incluse.

21-10-7982

ADOPTÉ

7. Demande d'aide financière - La Bouquinerie - Chute à livres

Demande d'aide financière pour le projet « Chute à livres » de la Bibliothèque La Bouquinerie, déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'East Broughton souhaite réaliser le projet « Chute à livres » à la Bibliothèque La Bouquinerie estimé à 2 705 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère dispose d'un programme d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu :

de déposer une demande d'aide financière de 1 894 \$ dans cadre du programme *Aide aux immobilisations* pour la réalisation du projet « Chute à livres »;

de mandater madame Johanne Lessard à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

d'assumer une part estimée à un minimum de 811 \$ dans la réalisation du projet et d'assumer toute hausse du coût du projet.

21-10-7983

ADOPTÉ

8. Dossier GROLEAU (Arena)

ATTENDU QUE la municipalité est poursuivie, devant la Cour supérieure, district de Frontenac, par Construction JL Groleau inc., dans le dossier 235-17-000031-191;

ATTENDU QUE les demandes judiciaires contre la municipalité totalisent, à ce jour, un montant d'environ 170 000\$, réparti entre diverses réclamations et que celle-ci est exposée à un risque d'être condamnée à devoir payer cette somme;

ATTENDU QUE le procès est prévu pour une durée de trois jours à compter du 6 octobre 2021;

ATTENDU QU'un procès représente des frais importants pour la municipalité et ses contribuables;

ATTENDU QUE par la résolution 20-10-7731, le conseil municipal avait mandaté le procureur de la municipalité dans ce dossier et la directrice générale à négocier avec la partie demanderesse afin de tenter de convenir d'un règlement satisfaisant pour toutes les parties;

ATTENDU QUE de telles négociations ont eu lieu dans les dernières semaines afin d'éviter la tenue du procès et les coûts afférents pour les parties;

ATTENDU QUE les parties, après analyse de toutes les considérations juridiques entourant les diverses demandes faites par la demanderesse, notamment les risques pour la municipalité d'obtenir un jugement lui ordonnant de payer certaines sommes, ont accepté de faire chacune des compromis et des concessions quant à leur positions respectives, en tenant compte des enjeux juridiques applicables et des règles de droit;

ATTENDU QUE les parties en sont venu à une entente globale réglant l'ensemble du litige les opposant dans le dossier 235-17-000031-191, la demanderesse acceptant, d'une part, de renoncer à certaines réclamations, et la municipalité, d'autre part, reconnaissant certains montants réclamés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les recommandations de son procureur quant à l'ensemble du dossier, les coûts et les termes de l'entente proposée;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'approuver l'entente recommandée par le procureur de la municipalité et la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement que la municipalité accepte de régler le dossier de la poursuite judiciaire contre elle et portant le numéro 235-17-00031-191 pour une somme totale de 85 000\$ en capital, intérêts et frais et que cette somme soit payée en faveur de la demanderesse Constructions JL Groleau inc. dans les dix (10) jours de la présente. La directrice générale et le procureur de la municipalité sont autorisés à signer tout document de transaction requis pour exécuter l'entente intervenue et approuvée par la présente résolution et ce dernier est autorisé à signer les documents de règlement hors Cour requis par la loi pour finaliser le dossier.

21-10-7984

ADOPTÉ

9. Demande du Comité du 150^e

Considérant la demande d'aide financière reçue du Comité organisateur des Fêtes du 150^e pour aider à défrayer le coût des feux d'artifice prévu le 10 octobre prochain;

Considérant qu'une aide a aussi été demandée à Sacré-Cœur-de-Jésus et qu'un montant de 500 \$ environ est demandé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu d'informer le comité que la demande d'aide financière de 500 \$ est refusée étant donné que 2 800 \$ fut accordé pour le MIX BUS et que la municipalité a également assumé les coûts pour les envois postaux (dépliants, avis postaux, etc.).

21-10-7985

ADOPTÉ

10. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 15 novembre 2021 à 19 h 30.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 53.

21-10-7986

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière